

*mutuelles du soleil*



Particuliers

Mémento de  
l'adhérent

Tout savoir sur votre contrat santé

Vos contacts

Vos outils

Votre  
espace privé

La force d'un groupe à vos côtés

04.91.12.40.00

Suivez-nous et téléchargez l'appli mobile :



[www.mutuellesdusoleil.fr](http://www.mutuellesdusoleil.fr)

## Comment bénéficier des avantages du groupe Mutuelles du Soleil ?

En présentant systématiquement votre carte d'adhérent Mutuelles du Soleil : au bureau des entrées des cliniques, des hôpitaux, des centres optiques ou dentaires, chez le médecin, le spécialiste, le dentiste, au laboratoire d'analyse, à la pharmacie, à l'infirmier, au kinésithérapeute, au radiologue, etc.

Elle doit être en cours de validité.

Elle mentionne votre numéro d'adhérent et le détail des garanties souscrites.

Elle vous dispense selon vos garanties et les conventions Noemie souscrites avec les professionnels de santé et les caisses de Régime Obligatoire de l'avance des frais (Tiers payant).

## Comment contacter Mutuelles du Soleil ?

Par téléphone :

- 04 91 12 40 00 – Plateforme de renseignements
- directement à l'agence Mutuelles du Soleil la plus proche de chez vous (*liste des lignes directes disponible en page 6*)

Par mail :

- [contact@mutuellesdusoleil.fr](mailto:contact@mutuellesdusoleil.fr)
- directement à l'agence Mutuelles du Soleil la plus proche de chez vous (*liste des lignes directes disponible en page 6*)

Par courrier :

- Mutuelles du Soleil - Service Relations Clients - 36, 36 bis, Avenue Maréchal Foch - CS 91296 - 06005 Nice cedex 1

## Tout savoir sur les remboursements de vos prestations santé



### La télétransmission et le tiers-payant

#### La télétransmission

La télétransmission NOEMIE est un système informatique d'échanges entre la Sécurité Sociale et le groupe Mutuelles du Soleil. Elle facilite vos démarches de remboursements médicaux. En effet, le professionnel de santé que vous consultez transmet, grâce à la carte Vitale et sous format électronique, vos feuilles de soins à la Sécurité Sociale. Cette dernière effectue son remboursement et nous transfère automatiquement vos décomptes afin que nous puissions procéder au versement de la part complémentaire.

#### Le tiers-payant

Pour bénéficier de ce système automatisé, il vous suffit de présenter votre carte Vitale accompagné de votre carte mutuelle, délivrée par Mutuelles du Soleil, à votre pharmacien ou au professionnel de santé qui pratique ce service. Dès lors que nous recevons un décompte de la Sécurité Sociale, nous procédons immédiatement au remboursement.

Si vous constatez que le **système Noémie** ne fonctionne pas, plusieurs étapes à suivre :

1/ envoyez une copie de l'attestation de droit à jour de la Carte Vitale des bénéficiaires concernés par :

- par mail à : [hl\\_noemie@mutuellesdusoleil.fr](mailto:hl_noemie@mutuellesdusoleil.fr)
- par courrier à : Service Prestations : 36, 36 bis, Av Maréchal Foch, CS 91296 - 06005 Nice cedex 1

2/ envoyez vos décomptes de Sécurité Sociale et factures acquittées originaux ou versions dématérialisées (sauf photo) par :

- par mail à : [hl\\_prestationsrc@mutuellesdusoleil.fr](mailto:hl_prestationsrc@mutuellesdusoleil.fr)
- par courrier à : Service Prestations : 36, 36 bis, Av Maréchal Foch, CS 91296 - 06005 Nice cedex 1

3/ en cas de 1/3 payant partiel (réglement au professionnel de santé de la part mutuelle), envoyez vos décomptes de Sécurité Sociale et factures acquittées originaux ou versions dématérialisées (sauf photo) par :

- par mail à : [hl\\_prestationsrc@mutuellesdusoleil.fr](mailto:hl_prestationsrc@mutuellesdusoleil.fr)
- par courrier à : Service Prestations : 36, 36 bis, Av Maréchal Foch, CS 91296 - 06005 Nice cedex 1

## Les forfaits prévention bien être (si inclus dans la garantie)

### Médecine douce, Actes NR, automédication...

Facture conforme acquittée (originale ou version dématérialisée) d'un praticien référencé ADELI ou RPPS RPPS (répertoire partagé des professionnels de santé):

- Exemples : Ostéopathe : inscription au registre ADELI ou diplômé FERO  
Acupuncteur : médecin diplômé national + acupuncteur (ADELI ou RPPS)  
Pédicure : podologue : inscription au registre ADELI  
Homéopathe : obligatoirement médecin, sagefemme, pharmacien ou chirurgien-dentiste (ADELI ou RPPS).

### Forfait cure

Régler sur facture acquittée d'hébergement et/ou de transport. Dans le cas où les adhérents ont utilisé leur propre véhicule, le calcul se fera sur la base du barème fiscal de référence et sur présentation :

- d'une copie de la carte grise du véhicule utilisé (au nom de l'adhérent)
- d'une attestation de cure (date de début et de date de fin)
- du décompte de Sécurité Sociale

Si possible le nombre d'allers retours : lorsque les adhérents sont à 70 kms par exemple de leur lieu de cure, il semble improbable qu'ils aient fait les trajets tous les jours.

Pour AXA : décompte de sécurité sociale + facture (originaux ou version dématérialisée)

## Les garanties «LES +» (si inclus dans la garantie)

### Sport sur ordonnance

Attestation papier à jour de droits à l'assurance maladie spécifiant l'ALD. Prescription médicale (peut être délivrée par un médecin traitant). Facture acquittée de professionnels paramédicaux ou professionnels du sport titulaires d'un diplôme Activité Physique et Santé (APAS) ou coach APA.



**Les devis : optique, dentaire, prothèse auditive, actes de chirurgie et/ou d'anesthésie...**

### Avant vos soins

Engagez vos dépenses en toute connaissance de cause : des spécialistes Mutuelles du Soleil en étude de devis vous permettront de connaître à l'avance le montant de vos remboursements et celui des frais restant éventuellement à votre charge.

### Plusieurs possibilités pour nous transmettre votre devis :

- Par mail : service étude de devis : [hl\\_devis\\_pec\\_rc@mutuellesdusoleil.fr](mailto:hl_devis_pec_rc@mutuellesdusoleil.fr)
- Par fax : **04 93 92 77 74**
- Par courrier : **Mutuelles du Soleil - Service Prestations/Étude de devis - 36, 36 bis, Av Maréchal Foch CS 91296 - 06005 Nice cedex 1.**

Les experts Mutuelles du Soleil vous communiqueront par retour de mail ou par courrier une étude complète vous détaillant le montant de votre remboursement et votre « reste à charge ».



**Les prises en charge : hospitalière ou optique**

### Avant vos soins

Une prise en charge dispensant de l'avance de frais à hauteur des garanties du contrat peut-être délivrée par la Sécurité Sociale dans deux cas :

- une hospitalisation médicale ou chirurgicale (clinique ou hôpital conventionné)
- achat d'un équipement optique

### Quels sont les renseignements obligatoires pour la délivrance d'une prise en charge hospitalière ?

- nom et prénom du salarié ou de l'ayant droit concerné
- numéro de Sécurité Sociale du salarié ou de l'ayant droit concerné
- date d'entrée dans l'établissement hospitalier
- code DMT (Discipline Médico Tarifaire)
- numéro FINESS de l'établissement hospitalier
- téléphone et numéro de fax de l'établissement hospitalier

### Plusieurs possibilités pour nous adresser votre demande de prise en charge :

- Par téléphone : **04 91 12 40 00** – Plateforme de renseignements
- Par fax : **04 93 92 77 74**
- Par mail : service prise en charge : [hl\\_devis\\_pec\\_rc@mutuellesdusoleil.fr](mailto:hl_devis_pec_rc@mutuellesdusoleil.fr)



## À qui transmettre vos décomptes et factures ?

Si vous êtes affilié au régime général de la Sécurité sociale, vous bénéficierez de la télétransmission pour tous les actes pris en charge dont vous avez fait l'avance totale (ex : consultation généraliste, spécialiste, etc.) et vous n'avez donc rien à nous transmettre. À l'inverse, pour toute avance partielle (règlement de la part complémentaire) ou s'il n'y a pas eu de télétransmission (système Noemie) entre votre régime obligatoire et Mutuelles du Soleil, vous devez nous faire parvenir vos décomptes de Sécurité sociale accompagnés des factures justifiant le paiement du ticket modérateur, originaux ou toute version dématérialisée (copie, fax, scan hormis photo), afin d'être remboursé.

En cas d'affiliation à une autre caisse ne pratiquant pas la télétransmission, merci de nous adresser les originaux de vos décomptes ou toute version dématérialisée (copie, fax, scan hormis photo).

Pour les actes non pris en charge selon la garantie souscrite (ex : ostéopathie, lentilles refusées, dépassement d'honoraires chirurgicaux, etc.), vous devez nous adresser l'original de la facture détaillée ou toute version dématérialisée (copie, fax, scan hormis photo) afin d'être remboursé : **Mutuelles du Soleil - Service Prestations/ Étude de devis - 36, 36 bis, Av Maréchal Foch, CS 91296 - 06005 Nice cedex 1.**



## Comment consulter ses remboursements ?

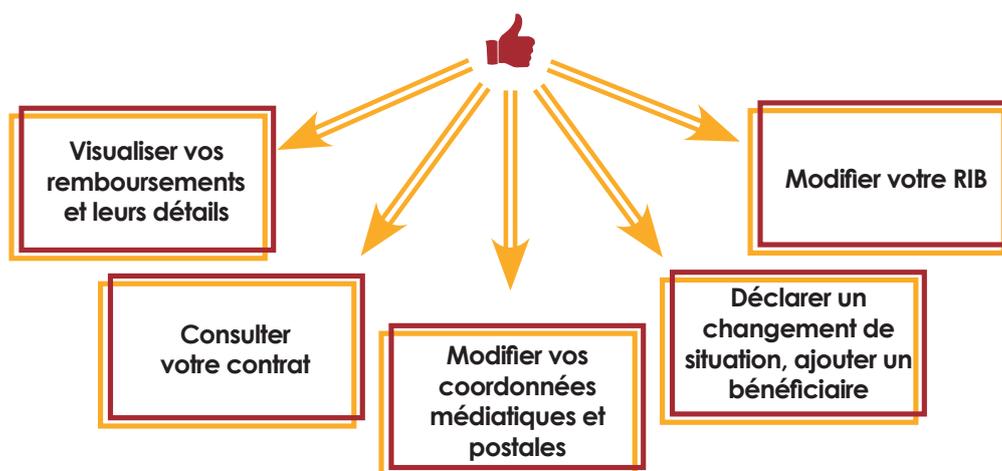
Mutuelles du Soleil adresse par courrier un relevé de prestations trimestriel. Vous pouvez choisir d'être alerté par mail dès lors qu'une prestation vous est versée. Ce service est à activer sur l'Espace Adhérents du site Internet [www.mutuellesdusoleil.fr](http://www.mutuellesdusoleil.fr) qui vous permettra également de suivre vos prestations et consulter votre contrat : il suffit de créer votre compte lors de la première connexion.

## Votre situation personnelle a évolué ou vous rencontrez des difficultés

Vous avez déménagé, vous vous êtes marié(e), vous avez changé de compte bancaire, vous avez un enfant... dans tous les cas vous devez informer votre entreprise ainsi que Mutuelles du Soleil.

C'est très simple ! Tout est réalisable par le biais de votre espace personnel. L'espace adhérent est accessible depuis la page d'accueil du site [www.mutuellesdusoleil.fr](http://www.mutuellesdusoleil.fr), via « **Votre espace privé** ». Il vous suffit de créer votre compte (procédure de connexion détaillée en page 5).

**Votre espace privé vous permet d'effectuer en quelques clics, DE NOMBREUX ACTES :**



Et toujours, la possibilité de demander **l'envoi des relevés de prestations par mail**.  
**Rapide, écologique, performant, sécurisé**

Vous avez également la possibilité de nous envoyer les pièces justificatives à l'adresse suivante :

**Mutuelles du Soleil - Service Relations Adhérents**  
36-36 bis, Avenue Maréchal Foch - CS 91296 - 06005 Nice cedex 1  
ou par mail à : [hlrelationsclients@mutuellesdusoleil.fr](mailto:hlrelationsclients@mutuellesdusoleil.fr)

# Comment se connecter à l'espace adhérents Mutuelles du Soleil ?

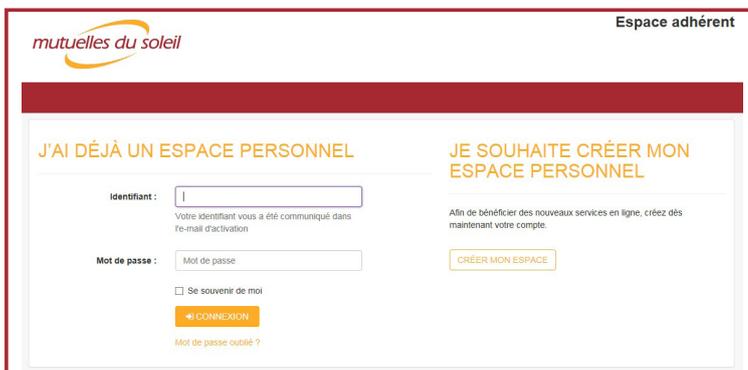


Comprendre l'espace adhérent sur le site [www.mutuelledusoleil.fr](http://www.mutuelledusoleil.fr)



1. Cliquez sur le cadre « Votre espace privé » en haut à droite, puis sélectionnez « Adhérents » parmi les choix qui vous sont proposés dans la fenêtre.

2. Cliquez sur « créer mon espace personnel ».

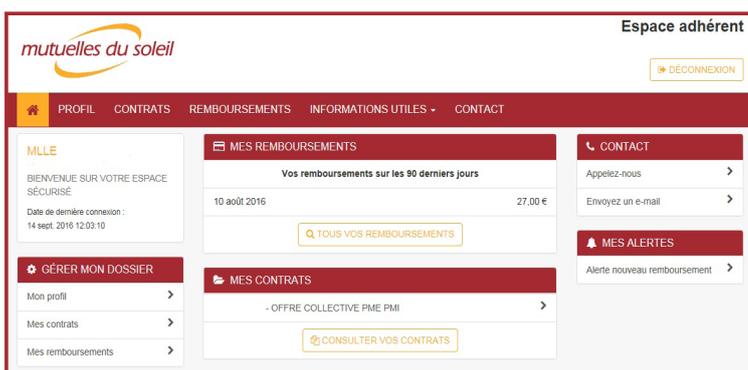


3. Vous accédez alors à une page de demande de renseignements : remplir les informations demandées et les valider.



4. Peu de temps après, vous recevrez un e-mail à l'adresse e-mail renseignée, avec un lien pour activer votre compte.

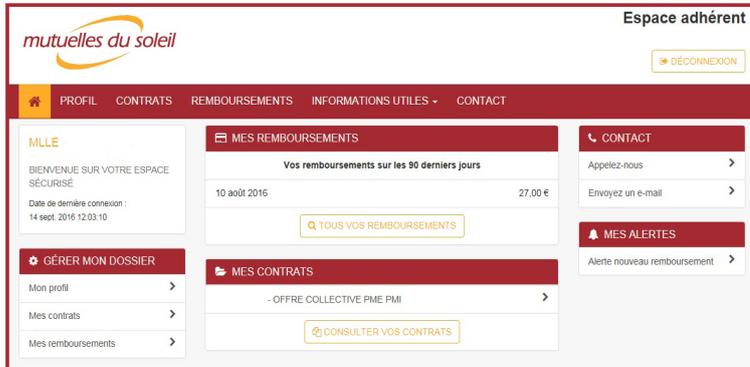
5. Lorsque vous avez cliqué sur le lien, il vous suffit de renseigner un mot de passe. Il faut saisir au moins 8 caractères, au moins 1 majuscule et au moins 1 chiffre.



6. Vous accédez à la page d'accueil de votre espace personnalisé et pouvez commencer à l'utiliser.

# Comment naviguer au sein de l'espace adhérents Mutuelles du Soleil ?

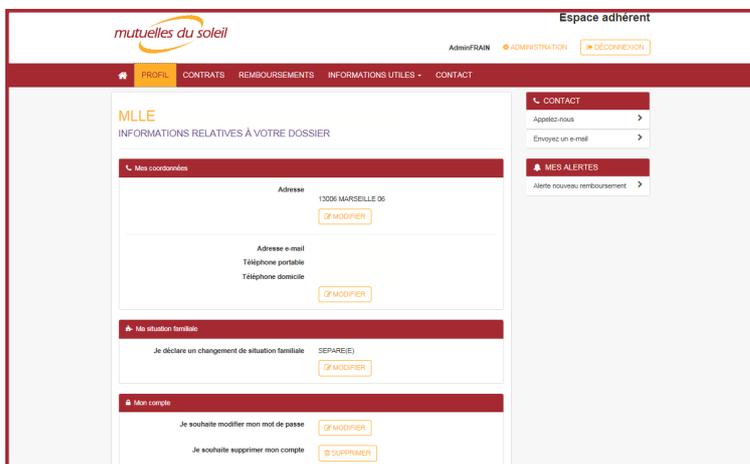
Cet espace, très intuitif et facile d'utilisation, permet de réaliser de nombreux actes de gestion.



## PAGE D'ACCUEIL

La page d'accueil donne accès aux différents onglets et propose :

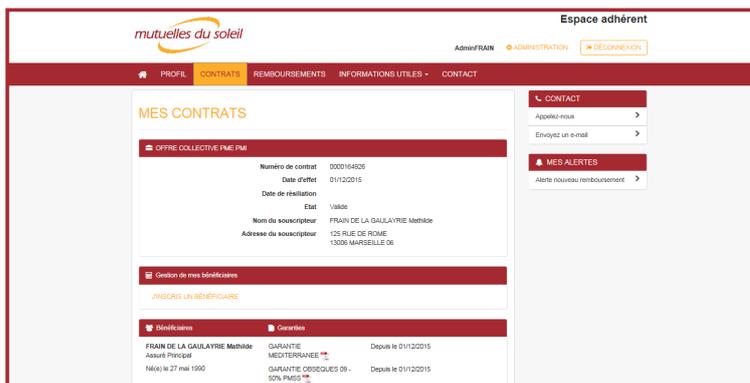
- vos derniers remboursements (accessibles en un clic)
- la consultation de votre contrat
- un accès rapide pour gérer votre profil



## ONGLET PROFIL

Cet onglet permet :

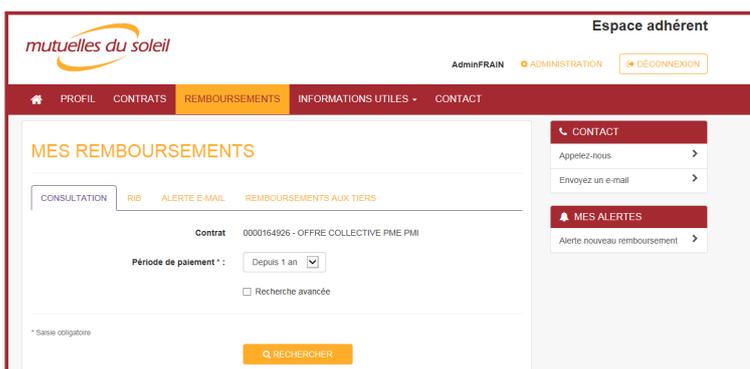
- de modifier vos coordonnées (médiateur et postales)
- de déclarer un changement de situation familiale
- de modifier votre mot de passe



## ONGLET CONTRATS

Cet onglet permet :

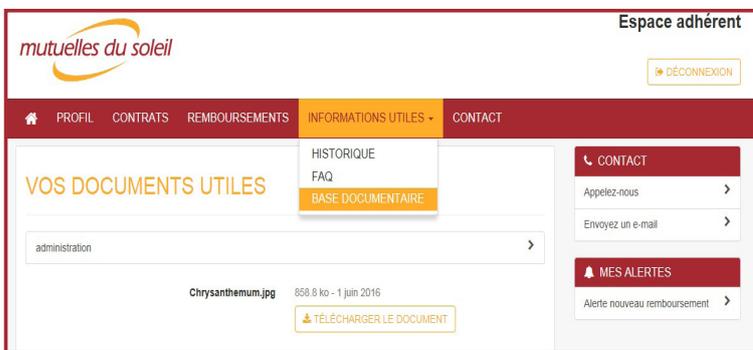
- de visualiser vos garanties
- d'ajouter un bénéficiaire à votre contrat
- de modifier votre RIB de cotisation



## ONGLET REMBOURSEMENTS

Cet onglet permet :

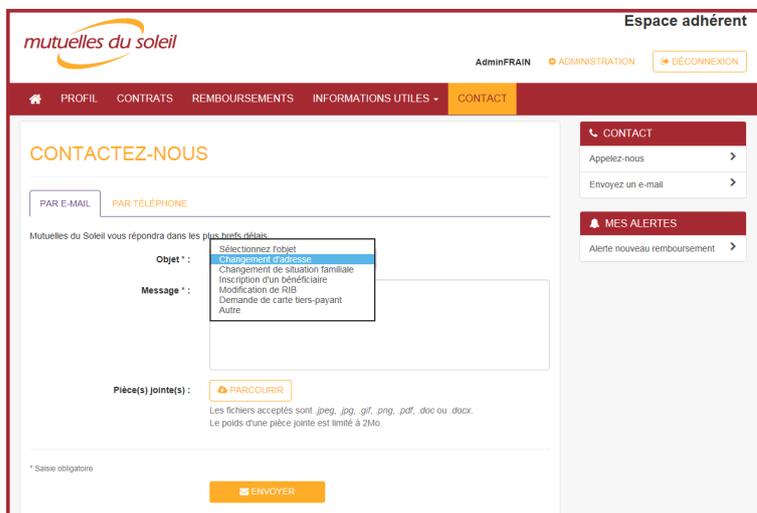
- de visualiser vos remboursements (par bénéficiaire, par période)
- de modifier votre RIB de prestations
- de vous abonner aux notifications par email
- de consulter les remboursements aux tiers



## ONGLET INFORMATIONS UTILES

Cet onglet permet :

- de consulter l'historique de vos actes réalisés
- d'accéder à la FAQ
- de consulter la base documentaire



## ONGLET CONTACT

Cet onglet permet :

- d'envoyer un message à Mutuelles du Soleil
- de visualiser le numéro de téléphone et les horaires de la plateforme téléphonique

## Application mobile et tablette : les infos santé dans son mobile



Téléchargez gratuitement  
l'application !

Conçue pour tous les adhérents, l'application gratuite Mutuelles du Soleil, disponible sur les Smartphones et les tablettes Apple et Android, permet de :

- Consulter ses remboursements,
- Télécharger sa garantie,
- Visualiser le détail du contrat et de ses bénéficiaires,
- Modifier ses coordonnées e-mail et téléphones,
- S'abonner aux alertes remboursements,
- Contacter Mutuelles du Soleil via une boîte e-mail privilégiée.

Pour vous connecter, il suffit de renseigner les identifiants utilisés pour l'espace privé du site Internet Mutuellesdusoleil.fr ou de créer son compte directement depuis l'application en renseignant les champs du formulaire.

# Mutuelles du Soleil près de chez vous



## Les agences

### ALPES-DE-HAUTE PROVENCE

26, place G. de Gaulle  
04000 **Digne-les-Bains**  
Tél : 04 92 34 93 22  
agence041@mutuellesdusoleil.fr

04

« L'odyssée »

176, rue R. Char  
04100 **Manosque**  
Tél : 04 92 72 34 67  
agence042@mutuellesdusoleil.fr

### HAUTES-ALPES

Les Portes de Vapincum I  
12, av. Jean Jaurès  
05000 **Gap**  
Tél : 04 92 55 80 45  
agence051@mutuellesdusoleil.fr

05

### ALPES-MARITIMES

10 bis, place G. de Gaulle  
06600 **Antibes**  
Tél : 04 92 93 06 40  
agence064@mutuellesdusoleil.fr

06

20, bd. Carnot  
06400 **Cannes**  
Tél : 04 93 39 01 04  
agence067@mutuellesdusoleil.fr

23, bd. du Jeu de Ballon  
06130 **Grasse**  
Tél : 04 93 09 45 25  
agence065@mutuellesdusoleil.fr

32, rue Pastorelli  
06000 **Nice**  
Tél : 04 93 27 07 30  
agence061@mutuellesdusoleil.fr

229, av. de la Californie  
06200 **Nice**  
Tél : 04 93 44 64 56  
agence062@mutuellesdusoleil.fr

45, rue Barberis  
06300 **Nice**  
Tél : 04 92 27 98 78  
agence063@mutuellesdusoleil.fr

### BOUCHES-DU-RHÔNE

14, cours Sextius  
13100 **Aix-en-Provence**  
Tél : 04 42 27 08 30  
agence134@mutuellesdusoleil.fr

13

5, rue Jean Jaurès  
13200 **Arles**  
Tél : 04 90 43 64 38  
agence136@mutuellesdusoleil.fr

2A, cours Maréchal Foch  
13400 **Aubagne**  
Tél : 04 42 03 41 65  
agence133@mutuellesdusoleil.fr

7, square Stalingrad  
13001 **Marseille**  
Tél : 04 91 08 86 33  
agence131@mutuellesdusoleil.fr

12-14, bd. Baille  
13006 **Marseille**  
Tél : 04 91 80 94 22  
agence132@mutuellesdusoleil.fr

5, place de l'Ancienne Halle  
13300 **Salon-de-Provence**  
Tél : 04 42 55 90 59  
agence135@mutuellesdusoleil.fr

### GARD

1A, place de l'Abbaye  
30100 **Alès**  
Tél : 04 66 55 70 57  
agence303@mutuellesdusoleil.fr

30

Res. Les Séverines  
78 bis, av. Jean Jaurès  
30000 **Nîmes**  
Tél : 04 66 05 90 44  
agence301@mutuellesdusoleil.fr

Ccial Les 7 Collines Bât B  
42, rue du Forez  
30900 **Nîmes**  
Tél : 04 66 06 16 17  
agence301@mutuellesdusoleil.fr

### HÉRAULT

26, pl. de la République  
34400 **Lunel**  
Tél : 04 99 92 53 20  
agence342@mutuellesdusoleil.fr

34

Le Parthéna  
145, rue de l'Acropole  
Quartier Antigone  
34000 **Montpellier**  
Tél : 04 99 63 29 86  
agence341@mutuellesdusoleil.fr

Permanences :

Ganges - Marsillargues - Pézenas

### VAR

42, av. Vauban  
83000 **Toulon**  
Tél : 04 94 90 41 72  
agence831@mutuellesdusoleil.fr

83

### VAUCLUSE

57, av. Pierre Sémard  
84000 **Avignon**  
Tél : 04 90 03 18 20  
agence841@mutuellesdusoleil.fr

84

### POUR LES AUTRES DEPARTEMENTS :

**MUTSOLEIL DIRECT**  
301, Promenade des Anglais  
CS 43267  
06205 **Nice** cedex 3  
Tél : 04 93 96 60 06  
mutsoleildirect@mutuellesdusoleil.fr

...



## Le réseau de services et de soins

### CLINIQUE JEAN PAOLI

19, rue P. Renaudel  
13200 **Arles**  
Tél : 04 90 99 34 00



### AUDITION

31, la Canebière  
13001 **Marseille**  
Tél : 04 95 09 34 37



255, av. du Prado  
13008 **Marseille**  
Tél : 04 91 29 77 77

### OPTIQUE

12-14, bd. de la Plaine  
04100 **Manosque**  
Tél : 04 92 70 58 90



80, bd Georges Pompidou  
05000 **Gap**  
Tél : 04 92 24 00 06

34, rue Pastorelli  
06000 **Nice**  
Tél : 04 92 26 70 90

31, la Canebière  
13001 **Marseille**  
Tél : 04 95 09 34 34

255, av. du Prado  
13008 **Marseille**  
Tél : 04 91 29 77 77

57, av. Pierre Sémard  
84000 **Avignon**  
Tél : 04 90 87 82 32

### ÉQUIPES SPÉCIALISÉES

**ALZHEIMER**  
28, bd Victor Hugo  
04000 **Digne-les-Bains**  
Tél : 04 92 31 64 64



33, av. George V  
Le Glasgow  
06000 **Nice**  
Tél : 04 93 53 02 79

**SOINS INFIRMIERS À DOMICILE**  
28, bd Victor Hugo  
04000 **Digne-les-Bains**  
Tél : 04 92 31 64 64



33, av. George V  
Le Glasgow  
06000 **Nice**  
Tél : 04 93 53 02 79

5, place de l'Ancienne Halle  
13300 **Salon-de-Provence**  
Tél : 04 90 56 95 97

### INFORMATION GÉRONTOLOGIQUE

28, bd. Victor Hugo  
04000 **Digne-les-Bains**  
Tél : 04 92 30 33 30



2, av. du Stade  
04200 **Sisteron**  
Tél : 04 92 61 53 57

Permanences :  
Barcelonnette - St Auban - Volonne

### MAISON DE RETRAITE MÉDICALISÉE

**LES MELODIES**  
bd du Pdt JF Kennedy  
13640 **La Roque d'Anthéron**  
Tél : 04 42 99 38 56

